

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

Date de convocation :
6 juin 2019

Date d'affichage :
6 juin 2019

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	30
Pouvoirs	:	09
Absents ou excusés	:	19

Objet :

Adhésion au groupement de commandes communication de la FNCCR

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, VIVAN LEMONNIER, FARENC, FORTANIER, BIAU, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents et suppléés : M. CHAMAYOU

Membres ayant donné pouvoir :

- M. GOURC a donné pouvoir à M. CABOT
- M. AUDARD a donné pouvoir à M. ASTIÉ
- M. BALARDY a donné pouvoir à M. ICHARD
- M. AZAIS a donné pouvoir à M. FARENC
- M. ESCANDE a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. REYJAUD a donné pouvoir à M. MAYNADIER
- M. BOZZO a donné pouvoir à M. DE LAPANOUSE
- M. BUFFEL a donné pouvoir à M. LEROUX
- M. SABLAYROLLES a donné pouvoir à M. MYLONAS

Membres excusés : MME BOUSQUET, MM. BARROU, TARROUX, SOULA, BERTHIER, JOURDE, COLLADO, COMENT, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, BIEZUS, PATTE et DARGEIN – VIDAL.

Monsieur le Président rappelle que le SDET a adopté le label « Territoire Energie Tarn » proposé par la FNCCR pour valoriser et communiquer sur ses actions en tant que AODE sur le territoire départemental.

A ce titre, le SDET participe à un groupe de travail communication piloté par la FNCCR pour la mise en œuvre d'actions pertinentes.

Dans cet objectif, et pour les membres intéressés ayant adopté ce label « Territoire Energie », la FNCCR propose à ses adhérents de regrouper certaines prestations ou marchés d'achats de supports ou de prestations de service dans le domaine de la communication dans une logique d'achat responsable et d'économies d'échelle.

Aussi, conformément aux dispositions en vigueur relatives aux marchés publics, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour mener à bien cette mission, avec un intérêt ciblé pour les prestations et supports de communication qui nécessitent des moyens élevés (achats d'espaces publicitaires dans la presse, supports d'exposition, prestations spécifiques, par exemple).

Par ailleurs, dans ce cadre, le groupe de travail communication piloté par la FNCCR et constitué de représentants des syndicats d'énergie sera chargé d'examiner les propositions et réalisations des futurs prestataires.

Compte tenu de l'intérêt à participer à ce groupement d'achat, le Président, propose au Conseil Syndical de l'autoriser à signer la convention ad hoc, et tout autre document relatif à cette procédure.

Egalement, le Président soumet au Conseil Syndical la possibilité de l'autoriser à allouer les crédits nécessaires à son bon accomplissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la participation du SDET au groupement de commandes de supports et prestations de communication de la marque « Territoire Energie », mis en place par la FNCCR,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout autre document issu du groupement de commande,
- **AUTORISE** le Président à dégager les budgets adéquats

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 24 juin 2019

Le Président


A. ASTIÉ

